

RSI-2ML - Championnat Interclubs de Belgique Messieurs & Dames 2021

Cat I Division 2 Messieurs et Dames

4 et 5 septembre 2021

* REGLEMENT SPECIFIQUE

* Les règlements généraux du Championnat Interclubs de Belgique 2021 et des compétitions fédérales sont d'application pour tout point qui ne serait pas couvert par le présent règlement.

0 à VIII Cf. RGI - Règlement Général des Championnats Interclubs de Belgique 2021

IX Formule du Championnat

IX-1 Composition de la division 2 catégorie I Dames

Sous réserve d'inscription effective des équipes et sur base des résultats du Championnat Interclubs 2019, la 2^{ème} division sera composée de 16 équipes, à savoir :

- les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place les perdants des barrages 2019
- les équipes classées de la 5^{ème} à la 12^{ème} place de la division 2 en 2019
- les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place de la division 3 en 2019

IX-2 Désignation des terrains

Les rencontres se joueront les deux jours du championnat sur le Golf de Rigenée pour les Messieurs et sur le Golfclub Kampenhout pour les Dames.

IX-3 Règle générale pour les tours

Toutes les rencontres se jouent en formule Stroke Play Brut.

- Par tour, la somme des 5 scores les plus bas des 6 participants de l'équipe sera prise.
- Classement final : la somme des 2 tours. La somme la plus basse gagne.
- En cas d'ex aequo entre différentes équipes : - Le plus bas score non utilisé
 - Après la somme des 2 scores non utilisés
 - Après le meilleur score du 2^{ème} tour
 - Après le meilleur score du premier tour

IX-4 Tours et classement final

IX-4.1 Tours

Programme des tours

Samedi 4 septembre : Tour 1

Dimanche 5 septembre : Tour 2

Les heures de départ du Tour 1 seront publiées au plus tard le jeudi 2 septembre.

IX-4.1 Intempéries et circonstances exceptionnelles

En cas d'orage, d'inondation, etc..., les rencontres seront interrompues temporairement. Dès que les conditions (temps, terrain) le permettent, le jeu reprendra.

IX-4.1 Classement final dans une division complète (16 équipes)

Le classement final sera établi selon la somme des 2 tours.

La somme la plus basse remporte la 1^{ère} place, la somme la deuxième plus basse aura la 2^{ème} place et ainsi de suite.

En cas d'ex aequo voir "IX-3 Règle Générale pour les tours".

Men I Division 2

Les 4 premières équipes du classement final promouvront à la 1ère Division.

Elles recevront les places de 9 à 12 en Division 1 pour l'édition de 2022.

Toutes les autres équipes restent en Division 2 et seront classées selon les places dans le classement final.

Ladies I Division 2

Les 12 premières équipes après les 2 tours resteront en Division 2 pour l'édition 2022.

Les 4 premières équipes recevront les places de 1 à 4.

Les 4 équipes, venant de la Division 1, recevront les places de 5 à 8.

Les équipes classées de la 5ième à la 12ième place dans le classement final recevront les places de 9 à 16 pour l'édition 2022.

Les équipes classées de la 13ième place et plus bas descendent en Division 3 et elles recevront les places de 1 à 3 dans la Division selon le classement dans le classement final.

IX-5 Forfait

IX-5.1 Généralités

- **Toute équipe ne présentant pas un minimum de 5 joueurs déclare forfait.**
- En cas de suspension d'une ou plusieurs équipes « forfait », les équipes non montantes des divisions suivantes bénéficient de cette ou ces vacance(s) pour l'édition suivante du Championnat Interclubs.

IX-5.2 Forfait pendant la période des inscriptions

- Toute équipe qui déclare forfait pendant la période des inscriptions pourra se réinscrire à l'édition suivante du Championnat. Elle sera automatiquement reléguée à la dernière place de la dernière division lors de sa réinscription.

IX-5.3 Forfait après la clôture des inscriptions

- Toute équipe qui déclare forfait après la clôture des inscriptions sera automatiquement reléguée à la dernière place de la dernière division lors de sa réinscription.
- En cas de forfait d'une équipe après la clôture des inscriptions, l'équipe, qui se trouve **seule** dans la division inférieure à celle de l'équipe qui a déclaré forfait, entrera dans le tableau matchplay à la place de l'équipe forfait.

IX-5.4 Forfait pour l'une des 3 premières journées de championnat

- Toute équipe qui déclare forfait pour l'un **des deux tours du championnat** est classée d'office à la dernière place du classement final.

X Formation des Equipes

X-1 Généralités

- **Toute équipe doit comprendre au minimum 5 joueurs (cf. IX-5.1).**
- **Au plus tard le mardi 31 août avant midi**, le Capitaine d'équipe doit remplir par écrit la feuille de formation de son équipe pour le premier Tour et la remettre par mail à f.chapel@golfbelgium.be
- La formation de l'équipe pour le 2ième tour devra être rendu au plus tard le Samedi 4 septembre avant 14 heures au Directeur du Tournoi ou au Secrétaire du Tournoi.
- Un joueur sélectionné dans une équipe prendra part au Championnat en jouant sur son EGA Handicap arrêté au **30 octobre 2020**.

Pénalité pour infraction à la règle X-1 :

Application de l'article IX-5.4

X-2 Equipe complète

- Sont repris sur la feuille de formation les noms des titulaires et désignés pour prendre part à la rencontre et les noms de cinq réserves et désignées pour éventuellement remplacer un titulaire défaillant.
- En cas d'absence ou de retard d'un titulaire désigné, la première réserve doit obligatoirement prendre part à la compétition et ce à l'heure prévue et à la place du joueur défaillant.

- En cas d'absence ou de retard d'un deuxième titulaire désigné, la deuxième réserve doit obligatoirement prendre part à la compétition et ce à l'heure prévue et à la place du joueur défaillant.
- Et ainsi de suite.

X-3 Equipe Incomplète

X-3.1 Equipe incomplète avec un minimum de 5 joueurs

- Les scores des 5 joueurs seront pris en compte.

X-3.2 Equipe incomplète de moins de 5 joueurs

- Au cas où la feuille de formation renseigne une équipe incomplète de moins de 4 joueurs, l'équipe sera considérée comme ayant déclaré forfait.

Pénalité pour infraction à la règle X-3.2 :

Application de la règle IX-5.4

XI Comité de Championnat (cf. RGI – Règlement Général des Championnats Interclubs de Belgique 2021)

Bruxelles, le 2 avril 2021